

SYNTHÈSE 2025



© K2COM 2024

EAU ET ASSAINISSEMENT

CHIFFRES CLÉS





AVANT-PROPOS

LES ORGANISMES PUBLICS IMPLIQUÉS DANS L'ÉLABORATION DES « CHIFFRES CLÉS »

Le document des chiffres clés est réalisé annuellement par l'Observatoire de l'Eau de la Guadeloupe, qui est un service de l'Office de l'Eau Guadeloupe. Il est issu d'un travail collaboratif entre les services et établissements publics de l'État (Préfecture, DEAL et ARS), le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG), la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) et l'Office de l'Eau.

L'OBJECTIF DES « CHIFFRES CLÉS »

L'édition annuelle des « chiffres clés » est un document pédagogique qui traduit la volonté des différents acteurs du territoire d'apporter une information fiable et transparente sur :

- la ressource en eau et son utilisation en Guadeloupe ;
- le fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement, au travers d'indicateurs relatifs à l'organisation, la gestion, la tarification et la performance globale de ces services ;
- les opérations relatives à l'eau potable et à l'assainissement qui sont menées sur le territoire.

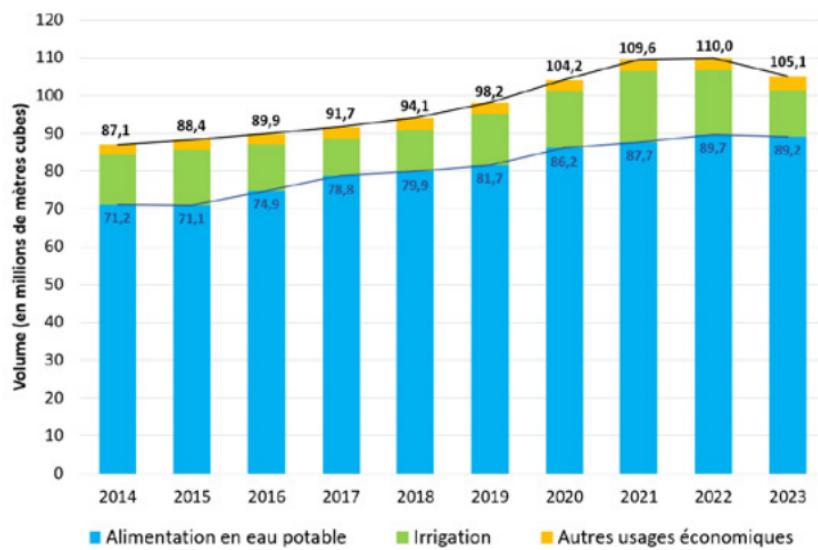
LES DONNÉES UTILISÉES

Le contenu du document s'appuie sur des données réglementaires que les autorités organisatrices des services d'eau et d'assainissement renseignent annuellement dans le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), ainsi que sur les informations produites ou détenues par les différents partenaires impliqués ainsi que par les délégataires (Karuker'ô, Eaux'Nodis et Saur Guadeloupe). **L'ensemble de ces données n'est cependant pas produit ou validé dans le même temps par les différents contributeurs. Pour cette publication 2025, les données présentées sont celles relatives à 2023, 2^{ème} année de plein exercice du SMGEAG.**

PRÉLÈVEMENTS DANS LE MILIEU NATUREL

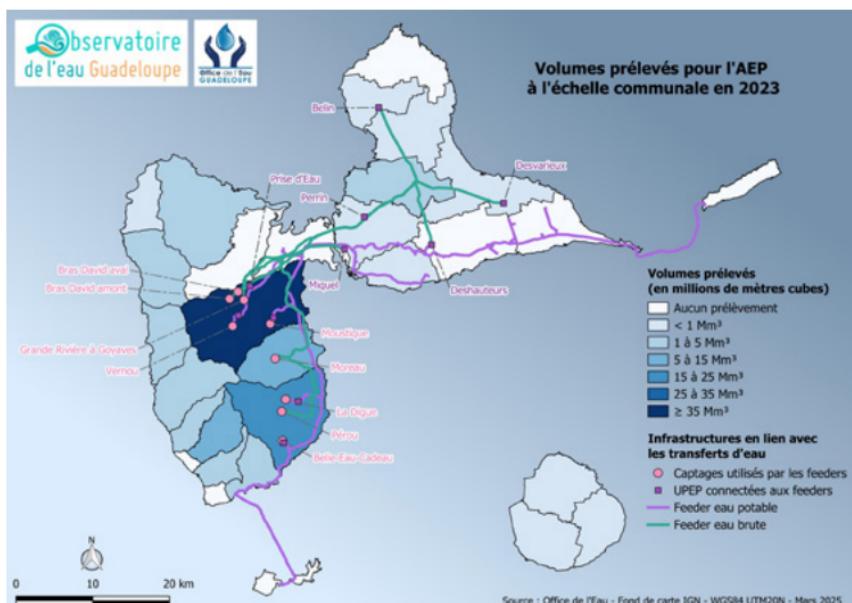
En 2023, **105,1 millions de mètres cubes (Mm³)** d'eau ont été déclarés prélevés à l'échelle de la Guadeloupe. Ces prélèvements sont rattachés à différents usages de l'eau : 85 % pour l'alimentation en eau potable (AEP), 12 % pour l'irrigation et 3 % pour les autres usages économiques.

Après une stabilisation des volumes prélevés dans le milieu naturel en 2021-2022, on observe en 2023 un net recul des prélèvements : **4,8 Mm³ de moins par rapport à 2022 (soit - 4 %)**. Les volumes prélevés pour l'AEP, qui étaient en constante augmentation depuis de nombreuses années, sont notamment en baisse de **0,5 Mm³**.



PRÉLÈVEMENTS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

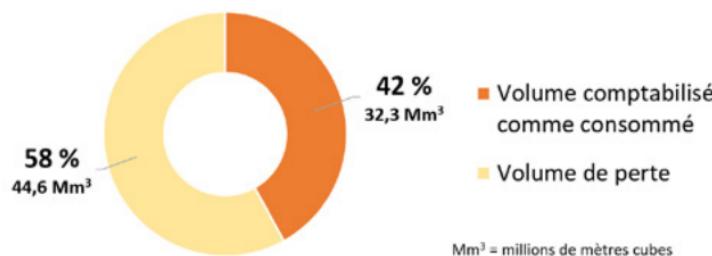
89,2 Mm³ ont été prélevés en 2023 pour la production d'eau potable. La majorité de l'eau destinée à l'AEP est prélevée sur la côte-au-vent. Cette eau sert à alimenter une grande partie du territoire guadeloupéen (allant des Saintes jusqu'à la Désirade), via d'importantes infrastructures de transfert d'eau : **les feeders**.



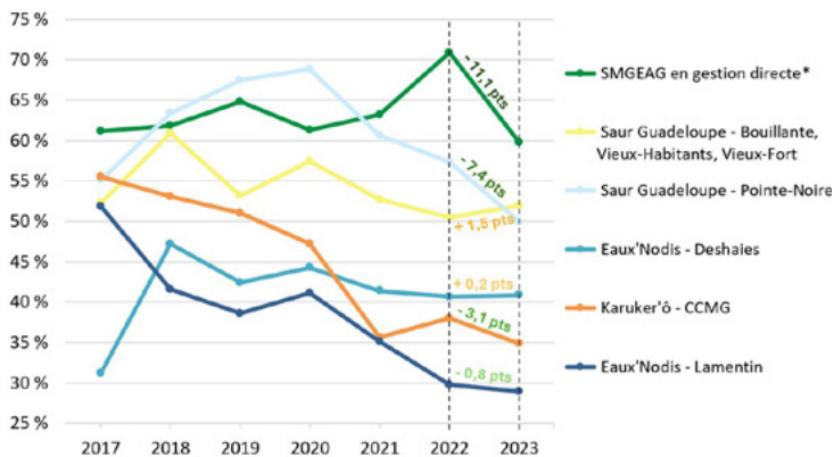
Par rapport à 2022, on relève une **baisse importante des volumes prélevés pour l'AEP sur la commune de Petit-Bourg (- 3 Mm³)**, qui se fait en lien avec une **augmentation sur les communes de Goyave (+ 1,2 Mm³) et de Capesterre-Belle-Eau (+ 1,4 Mm³)**. Il s'agit en fait d'un **rééquilibrage des volumes prélevés pour l'alimentation des feeders**. Pour rappel, cette dernière avait été bouleversée en 2022 par le passage de la tempête Fiona qui avait entraîné des casses sur certaines infrastructures d'adduction d'eau.

TAUX DE PERTE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Sur les 89,2 Mm³ d'eau prélevés pour l'AEP en 2023, **76,9 Mm³** ont été **potabilisés et mis en distribution** sur l'ensemble de la Guadeloupe. Sur ce volume total, **42 %** de l'eau (**32,3 Mm³**) a été **comptabilisée comme consommée** par la population. La part des pertes, qui s'élève donc à **58 %**, n'est pas exclusivement due aux volumes d'eau perdus par les fuites. En effet, elle intègre également les volumes consommés mais non ou mal comptabilisés.



Par rapport à 2022, le taux de perte moyen a fortement diminué en reculant de 10 points. Il s'agit du taux de perte le plus faible enregistré sur ces dernières années.



* Le SMGEAG ayant été créé le 01/09/2021, l'historique des taux de perte pour le territoire en gestion directe du SMGEAG a été reconstitué jusqu'au 31/08/2021 à partir des données relatives aux anciens territoires de gestion le constituant.

Sur le territoire en gestion directe du SMGEAG, la valeur de l'indice s'améliore très nettement en 2023 (- 11,1 points). Durant les années 2021 et 2022, le SMGEAG a connu des problèmes importants de comptabilisation des volumes consommés sur son territoire en gestion directe en raison du fait que les bases clientèles transférées des anciens gestionnaires étaient incomplètes. Cela a eu pour conséquence d'occasionner des taux de perte plus élevés qu'auparavant. À partir de 2023, le syndicat a entamé les démarches nécessaires à la correction progressive de ce problème. Au-delà de la **consolidation de la base clientèle** et de l'**intensification des réparations de fuites** (+ 117 % en comparaison de 2022), le lancement d'un **plan de renouvellement des compteurs des abonnés** en juin 2023 (10 802 compteurs vétustes remplacés en 2023, soit 6 % du parc installé) a contribué à acquérir une meilleure exhaustivité des volumes consommés sur ce territoire.

Sur la commune de Pointe-Noire, la situation continue de s'améliorer en 2023 (- 7,4 points par rapport à 2022, - 18,9 points depuis 2020). Le taux de perte passe ainsi pour la première fois en dessous de la barre des 50 %. Ceci est la résultante de plusieurs actions, dont notamment :

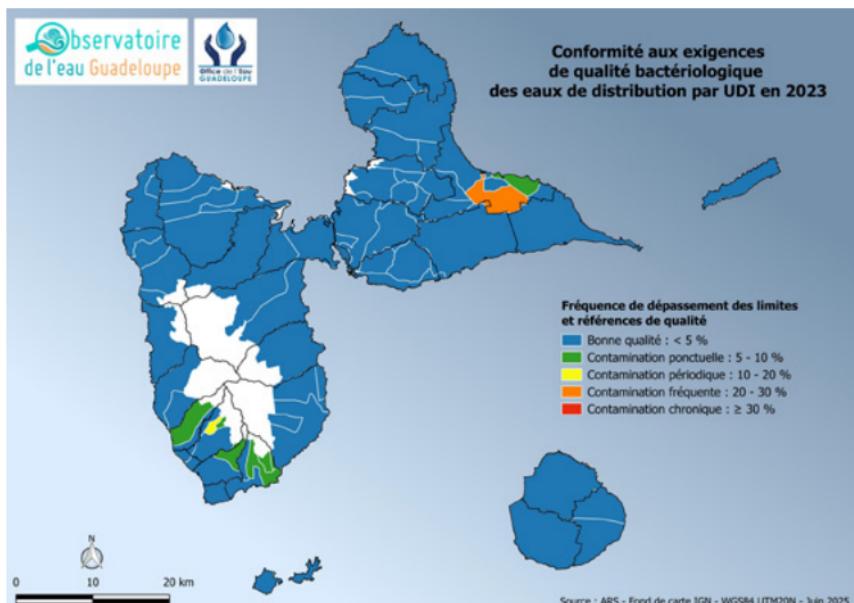
- l'intensification du renouvellement des compteurs depuis 2021 ;
- les efforts fournis sur la réduction/régulation de la pression dans les conduites ;
- le remplacement de longs branchements (plus susceptibles d'être fuyards) par des conduites (création d'antennes de réseau).

Enfin, le taux de perte sur le territoire de la CCMG, qui était reparti légèrement à la hausse en 2022 (+ 2,4 points), a repris sa trajectoire à la baisse avec - 3,1 points en 2023. Cela a été permis grâce aux actions qui ont été menées sur la régulation des pressions et le développement de la sectorisation, en complément de l'utilisation de nouvelles méthodes de détection de fuites.

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

En 2023, 97,5 % des eaux de distribution respectent les limites et références de qualité pour les bactéries (Escherichia coli, entérocoques, coliformes et bactéries sulfito-réductrices). En 2022, 98,0 % des eaux les respectaient.

86 % des unité de distribution (UDI) ont distribué une eau de bonne qualité bactériologique (fréquence de dépassement des limites et références de qualité < 5 %), contre 89 % en 2022



Au niveau des unités de traitement, le nombre total de **dépassements constatés** de la limite de qualité pour la **turbidité** est de **51 sur 463 prélèvements**, soit un taux de **11,0 %** (contre 12,5 % en 2022). Les dépassements ont concerné **38 %** des unités de traitement et de production d'eau potable (contre 40 % en 2022).

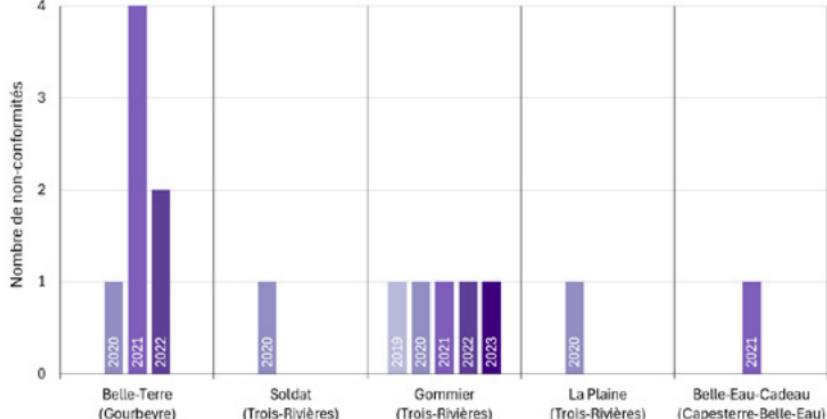
Le nombre total de **dépassements constatés** de la référence de qualité pour l'**aluminium** est de **41 sur 220 prélèvements**, soit un taux de **18,6 %** (contre 20,5 % en 2022). Les dépassements ont concerné **30 %** des unités de traitement et de production d'eau potable (contre 25 % en 2022).

Pour les pesticides, sur l'ensemble des molécules qui ont été analysées à la sortie des unités de potabilisation en 2023, seule la **chlordécone** a présenté de manière ponctuelle une **non-conformité** au niveau de l'UPEP de Gommier à Trois-Rivières.

Entre 2019 et 2023, un total de **15 non-conformités** en lien avec les pesticides ont pu être relevées. Ces dernières sont **réparties sur 5 UPEP du sud de la Basse-Terre**. Pour 2 d'entre elles, l'UPEP de Belle-Terre (Gourbeyre) et celle de Gommier (Trois-Rivières), ces non-conformités interviennent de manière récurrente.

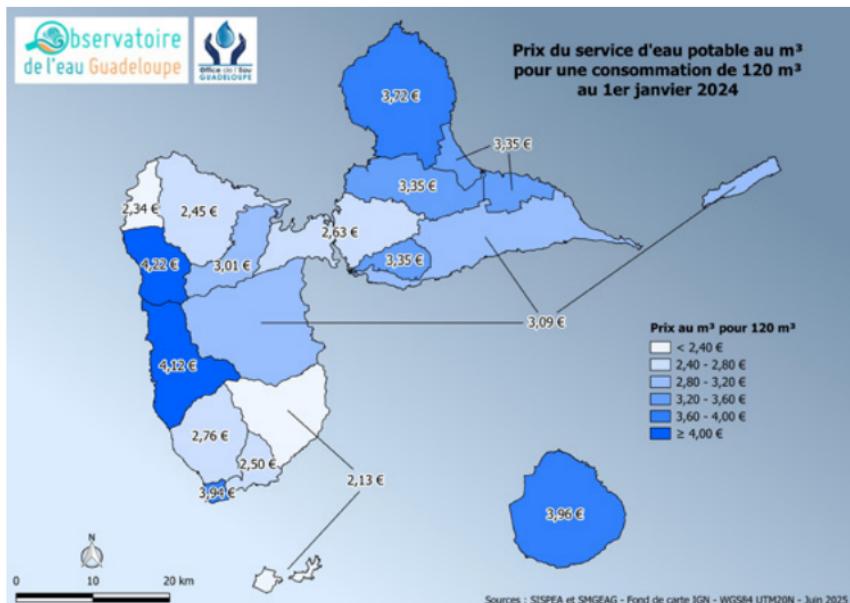
Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Synthèse des UPEP concernées par des non-conformités pesticides entre 2019 et 2023

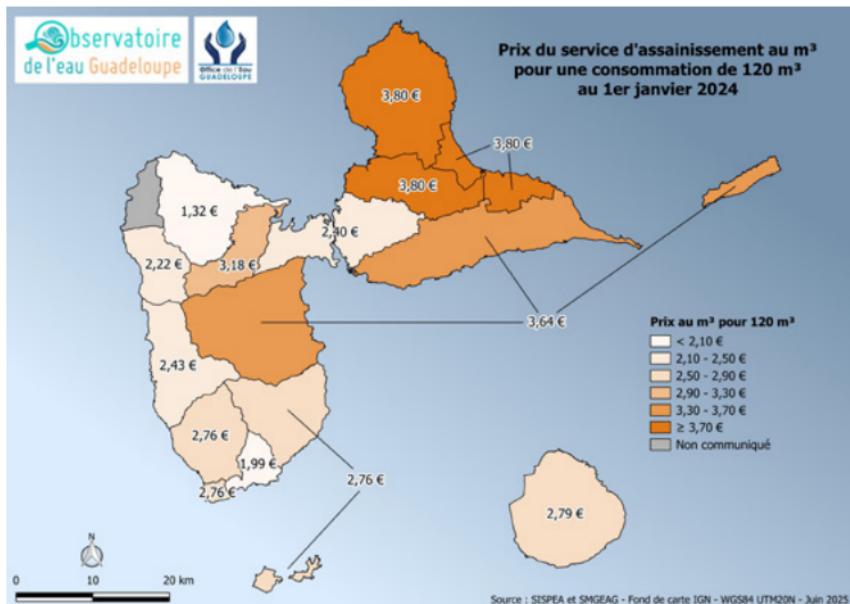


PRIX DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix moyen du service d'eau potable en Guadeloupe au 1^{er} janvier 2024 est de 2,98 € le m³. Il varie de 2,13 € le m³ sur Capesterre-Belle-Eau / Les Saintes à 4,22 € le m³ sur Pointe-Noire, soit un écart de prix entre le tarif le plus élevé et celui le plus bas de 2,09 €.

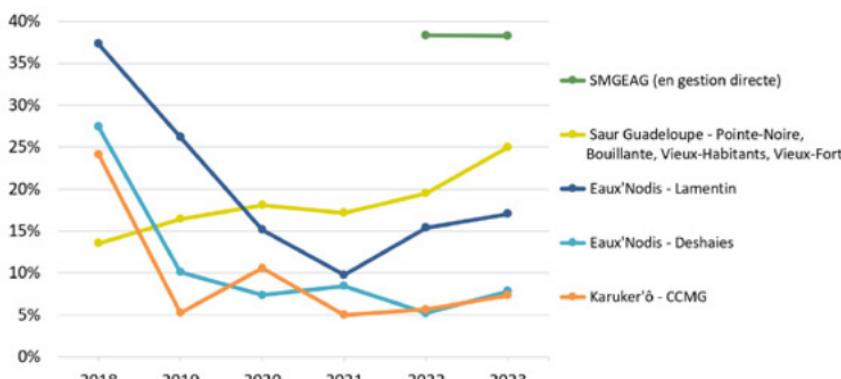


Le prix moyen du service d'assainissement collectif en Guadeloupe (sur les territoires pour lesquels l'information est disponible) varie quant à lui de 1,32 € le m³ sur Sainte-Rose à 3,80 € le m³ dans le nord Grande-Terre, soit un écart de prix entre le tarif le plus élevé et celui le plus bas de 2,48 €.



TAUX D'IMPAYÉS

Le taux moyen d'impayés à l'échelle de la Guadeloupe s'élève à 34,7 % (contre 34,4 % en 2022). Le taux d'impayés le plus élevé est relevé sur le territoire en gestion directe du SMGEAG, avec 38,3 %.

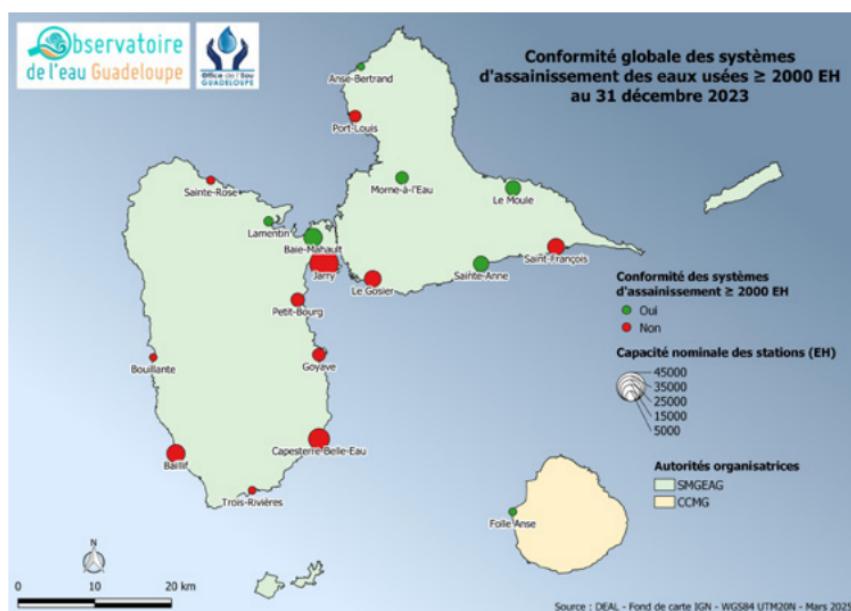


CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Les systèmes d'assainissement des eaux usées sont caractérisés par leur **capacité épuratoire** et est évaluée en **équivalents-habitants (EH)**.

Pour l'année 2023, on relève une **légère diminution du nombre de systèmes d'assainissement $\geq 2\,000$ EH en conformité réglementaire**. Par rapport à 2022, 2 systèmes sont devenus non-conformes : Trois-Rivières (où les pompes des postes de relevage en entrée de la station étaient hors service durant 3 mois) et Port-Louis (où la station est surdimensionnée et est à réhabiliter). Un système a en revanche été mis en conformité, celui de Folle Anse à Marie-Galante, par la mise en place d'une filière boues provisoire (en attendant l'achèvement des travaux débutés fin 2025).

Ainsi, en 2023, **61 %** des systèmes d'assainissement $\geq 2\,000$ EH sont **en non-conformité réglementaire**. Ce pourcentage était de 56 % en 2022.



CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Le taux de conformité des dispositifs ANC d'un territoire de gestion est calculé, dans SISPEA, sur la base du ratio entre :

- le **nombre total d'installations déclarées conformes**, auquel est ajouté le **nombre d'installations non conformes mais ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement** (et ce depuis la création du service) ;
- le **nombre total d'installations existantes** contrôlées depuis la création du service.

En réalisant le calcul, on obtient les taux de conformité suivants :

- **90 % sur le territoire du SMGEAG**, sur la base de 1,7 % d'installations contrôlées depuis la création du service (le 1^{er} septembre 2021) et dont les données permettent de distinguer les causes de non-conformité (soit 2 100 sur un total estimé de 126 649) ;
- **88 % sur le territoire de la CCMG**, sur la base de 2,1 % d'installations contrôlées depuis la création du service (le 1^{er} septembre 2021) et dont les données permettent de distinguer les causes de non-conformité (soit 90 sur un total estimé de 4 344).

À noter que ces indicateurs n'auront de véritable signification que lorsque l'ensemble des habitations relevant des SPANC aura été contrôlé.



CONTACT :

Observatoire de l'Eau Guadeloupe
Office de l'Eau Guadeloupe

Jardin Botanique de Basse-Terre
Circonvallation
Rue Alexandre Buffon
97100 BASSE-TERRE

observatoire@oe971.fr
<http://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/>

